



Ministère de l'Intérieur

Le 22 octobre 2019

Communiqué de presse

Tandis qu'un épisode de pluies intenses touche plusieurs départements de l'arc méditerranéen, Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, appellent chacun à la plus grande prudence et au respect des consignes diffusées par les préfets et les maires. Se tenant informé de l'évolution de la situation, Christophe CASTANER assure l'engagement de tous les services de l'État, mobilisés pour la protection des populations et des biens.

Dès hier soir, le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises a proposé au ministre de l'Intérieur la mise en pré-alerte de moyens nationaux afin de pouvoir immédiatement intervenir et mettre en sécurité les personnes qui se trouveraient menacées par la montée des eaux.

Outre le renforcement des moyens propres à chaque Service Départemental d'Incendie (augmentation du nombre de sapeurs-pompiers de garde dans les casernes et les zones susceptibles d'être touchées, préparation des matériels spécifiques à ce type d'intervention et mise en alerte des spécialistes des secours nautiques...), les mesures suivantes sont d'ores et déjà activées :

- Mise en place à titre préventif de deux colonnes de véhicules et de près de 90 sapeurs-pompiers, avec le concours des départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Vaucluse ainsi que du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille ;
- Renforcement de la capacité aérienne de reconnaissance et de secours avec trois hélicoptères armés de sauveteurs héliportés ;
- Mise en alerte de 70 sapeurs-sauveteurs de la sécurité civile, dotés de moyens spécialisés pour faire face à ce type de risque.

Chaque année, de septembre à mi-décembre, les départements de l'arc méditerranéen connaissent des épisodes de pluies intenses (également appelés épisodes cévenols) pouvant conduire à des crues soudaines. Pour assurer leur sécurité, les populations des zones concernées sont invitées à adopter les bons comportements :

- S'informer en écoutant la radio ;
- Ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée en voiture comme à pied ;
- S'éloigner des cours d'eau et ne pas stationner sur les berges ou sur les ponts ;
- Ne pas sortir en cas d'orage ;
- Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur, en étage ;
- Prendre soin des personnes proches, de ses voisins et des personnes vulnérables ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école en cas d'inondation, ils sont en sécurité.